



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges

Epinal, le 28 SEP. 2020

Mme Coralie RULQUIN

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Mairie d'UZEMAIN

Mme Pauline BABEY-FOLTZER

2, rue de la mairie

88220 UZEMAIN

Madame le Maire,

Par courrier du 28 juillet dernier vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers afin qu'elle émette un avis sur le projet de carte communale d'UZEMAIN.

Celui-ci a été examiné au titre de la consommation des espaces agricoles, naturelles et forestières lors de la réunion de la CDPENAF du 14 septembre dernier.

Après examen de votre projet, les membres de la commission ont émis un avis favorable sous réserve :

- de consommer moins d'espace agricole, naturel ou forestier afin d'être en cohérence avec les objectifs fixés dans la seconde révision du SCoT des Vosges Centrales et avec les objectifs démographiques de votre commune (stabilité),
- d'éviter d'amputer ou d'enclaver des parcelles agricoles,
- d'établir une priorisation parmi les 7 secteurs qui présentent tous des dents creuses agricoles ou des extensions sur de l'espace agricole, naturel ou forestier. Certains secteurs composés de quelques habitations pourraient sortir de la zone constructible tout en laissant une possibilité d'extension ou d'implantation d'annexes pour les constructions existantes.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes hommages respectueux.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale adjointe des territoires,


Patricia BOURGEOIS